

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 16 Mars à 21 heures 30
Convocation du 12/03/2021

Présents : Mmes et Mr PELLERIN Laurent / NAVALON Mathias/ Cyril DELGOULET/ Isabelle BOTERF / Sandrine GERAUD/ LEYMARIE Robert / Christophe AUREJAC / Georgette RAFFAILLAC/ Yvon PICHON/ Daniel LACOMBE/Arnaud BIGEAT

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GERAUD.

Ouverture de séance à 20H55

1. Désignation du secrétaire de séance.
Sandrine GERAUD.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 26/01/2021 et signature des délibérations.
3. Délibération compte de gestion budget commune, exercice 2020

Le conseil vote le Compte de gestion du Percepteur pour la commune, exercice 2020.

Délibération prise par le conseil municipal.

4. Délibération compte administratif de la commune, exercice 2020.

Il est constaté un excédent total de 360.868,20€, un besoin de financement en investissement de 168.443,01€ (comprenant le besoin de financement et les RAR), ce qui donne un résultat net excédentaire en fonctionnement de 192.425,19€. Le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion de Mr le percepteur.

Délibération prise par le conseil municipal.

5. Affectation des résultats du budget de la commune.

Il est affecté la somme de 168.443,01€ € en section d'investissement puis en section de fonctionnement la somme de 192.425,19 €.

Délibération prise par le conseil municipal.

6. Délibération choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a consulté 4 architectes, 3 ont répondu, Mrs GWINNER GC, MAAD Architectes et Mme BERGER NAVARRE, après en avoir délibéré le conseil municipal retient Mr G.C GWINNER la braguse 24390 HAUTEFORT, le moins disant.

Délibération prise par le conseil municipal.

7. Délibération création d'un budget annexe multiple rural.

Monsieur propose au conseil de créer un budget annexe multiple rural assujéti à TVA trimestriellement en raison de la nature de celui-ci. Le conseil vote cette délibération et charge Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération prise par le conseil municipal.

8. Délibération travaux de sécurisation de la rue Pomarel.

Monsieur le Maire indique au conseil que trois entreprises ont été contactées, deux ont répondues (COLAS et LAGARDE et LARONZE).

Après en avoir délibéré, le conseil retient l'entreprise la moins disante : LAGARDE et LARONZE Charpenet 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU. Le projet a été validé dans ses grandes lignes.

Délibération prise par le conseil municipal.

9. Délibération pour le contrat de maintenance du chauffage réversible.

Il est rappelé au conseil l'installation de la climatisation / chauffage dans les bâtiments communaux. Un contrat de maintenance est nécessaire pour le bon fonctionnement et entretien de cette installation. La société FCP la gare USSAC 19 propose un contrat, le conseil municipal autorise Mr le Maire à le signer.

Délibération prise par le conseil municipal.

10. Délibérations pour la motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne et contre le projet HERCULE EDF.

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire sur ces 2 motions, le conseil décide de valider ces délibérations, motion pour le maintien des bureaux de poste en 24 et motion contre le projet HERCULE EDF.

Délibérations prises par le conseil municipal.

11. Délibération des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Il est donné connaissance au conseil des décisions que Mr le Maire a pris dans le cadre de la délégation, le conseil acte ces décisions.

Délibération prise par le conseil municipal.

12. Questions diverses

- Epicerie nomade sur les marchés, possibilité de livrer à domicile, site internet dédié.
- Un Agent technique supplémentaire a été embauché pour une durée de 5 mois, son contrat va jusqu'au 31 juillet 2021.
- Chemins à entretenir avec la communauté de communes.
- Fête votive ?

Séance levée à 22H20